



Païement du stationnement en quad

Par **pierre limon**, le **22/07/2009** à **11:24**

Bonjour,

j ai eu un pv de stationnement en quad pensant que cela ne servait a rien de mettre un ticket puisque l'on pourrait facilement me le voler. j ai deja contesté en demandant si oui ou non j ai le droit de me garer sur les places payantes sans ticket et je n'ai pas eu de réponse.

Pourriez_vous avoir l'amabilité de me renseigner ?

En vous remerciant par avance,

Pierre Limon

Par **citoyenalpha**, le **22/07/2009** à **15:52**

Bonjour

Vous auriez dû payer le stationnement puisque le quad est un véhicule à moteur.

Restant à votre disposition.